

Réunion	Ordre du jour
N°5 (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du CR de la réunion di 10 octobre 2017 • PrNFX31-620 : validation des templates UPDS sur le projet de norme en enquête publique et validation de la rédaction des prestations EVAL, PCT et EXCAV • Projet d'AM référentiel : validation du template de l'UPDS • CR du GT du 26/10 sur le guide de valorisation hors site des terres excavées.

Présents à la réunion :		
Mme AUGY – ERG ENVNMT Mme BLUSSEAU - ARCADIS M.DAUBIGNY – APAVE M.FAISAN – DEKRA M.FERLET - GAUTHEY M.GERGELY – RSK ENVNMT M.GISBERT - ARCADIS	M.GUELORGET – ICF/ANTEAGROUP M.HIEZ – TAUW France M.HIRRIEN – GRS VALTECH M.JUMEAU – SOLER ENVNMT Mme de LA HOUGUE – UPDS Mme LAMBERT- SUEZ M.LAVALARD – BUREAU VERITAS	M.MERGAUX - EGIS M. de NANTEUIL – HPC ENVIROTEC Mme NIVAUT – BURGEAP M.PERRAULT – COLAS Envmt M.SEVEQUE - UPDS Mme VIRAPIN - BURGEAP M.VIRCONDELET – HPC ENVIROTEC
Diffusion du CR : Participants à la réunion + adhérents de l'UPDS		

N°	Sujet/Action
1.	<p>Approbation du compte-rendu de la commission TK du 10 octobre 2017.</p> <p>Le CR de la commission technique du 10 octobre 2017 est approuvé.</p>
2.	<p>PrNFX31-620 : validation des templates UPDS sur le projet de norme en enquête publique et validation de la rédaction des prestations EVAL, PCT et EXCAV.</p> <p>Avant transmission à l'AFNOR, CDH vérifiera rapidement les commentaires afin de retirer ceux qui vont contre les positions déjà défendues par l'UPDS. Tous les autres commentaires seront envoyés, même si les points ont déjà été discutés lors des groupes d'experts AFNOR sans avoir été pris en compte. Les décisions prises en réunion sont les suivantes :</p> <p><u>NFX31-620-1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut clarifier la notion de sous-traitance au sens de la norme/du référentiel et préciser que la sous-traitance en cascade est autorisée pour les prestations qui ne sont pas cœur de métier (quitte à illustrer avec des exemples). Penser à rappeler également la notion d'accord du client. • Ajouter la liste de matériel en annexe normative à la partie 1. • Ajouter le tableau des compétences (à détenir au sein de l'équipe projet et pas par chaque personne) en annexe normative à la partie 1. <p><u>NFX31-620-2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ETAT : faire modifier le nom. Les adhérents n'ont pas de proposition. • EVAL & DATA ROOM : la rédaction proposée par le mini-GT est présentée en séance. Elle convient aux adhérents et sera donc transmise en l'état à l'AFNOR. <p><u>NFX31-620-3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • EXCAV : la prestation répond à un besoin mais c'est de la MOE « low cost ». Les BE vendent cette prestation comme une AMO ou une B320, mais ils récupèrent les responsabilités alors qu'ils ne sont pas intervenus en amont dans les décisions => supprimer EXCAV et ajouter dans AMO travaux « le suivi et l'assistance auprès du donneur d'ordre en phase chantier » • PCT : la rédaction proposée par le mini-GT convient aux adhérents. Faire passer la ligne « des conclusions... » dans les livrables. CDH organise une réunion avec H.Leprond du BRGM, M.Hirrien, GRS, D.Hiez, TAUW et T.Jumeau, SOLER pour discuter de nos demandes en amont de la commission AFNOR du 29/11/17. • L'organisation de la partie 3 doit être similaire à celle de la partie 2 : les prestations globales doivent être présentées séparément des prestations élémentaires. En l'état, la norme n'est pas claire et l'on pense, par exemple, que l'on ne peut pas faire de prestation B120 seule.

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N°5	CDH	TGI	0	1/2

N°	Sujet/Action
3.	<p>Projet d'AM référentiel : validation du template de l'UPDS</p> <p>CDH présente le projet d'AM et ses implications. En effet, il est probable que ce référentiel, constitué de l'annexe 1 au projet d'arrêté + parties 1 et 2 de la norme NFX31-620, soit <i>in fine</i> généralisé à tous les domaines car les entreprises certifiées AB, ou ABC ne pourront pas mener plusieurs référentiels SSP en parallèle.</p> <p>Les points principaux qui posent problème dans ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de liste de matériel nécessaire pour intervenir dans le domaine des SSP ; • L'absence de liste des compétences que le personnel doit détenir pour intervenir dans le domaine des SSP ; • La possibilité de sous-traiter les prestations élémentaires à une société non certifiée mais disant respecter la norme NFX31-620-2 ; • La possibilité de sous-traiter sans aucune contrainte la supervision des études réalisées par une société certifiée sur la base du nouveau référentiel. <p>Une ébauche de courrier est présentée en bureau mais celui-ci doit être retravaillé et synthétisé ; les remarques détaillées seront fournies en annexe au courrier. Les points suivants seront présentés dans le courrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction de l'UPDS de voir la certification SSP devenir en partie réglementaire, donc d'application obligatoire ; • Mais souhait que ce nouveau référentiel soit le prolongement du référentiel LNE actuel ; • Mais nécessité de mieux encadrer la sous-traitance, de donner une liste de matériel et de compétences ; • Expression de nos craintes liées à la transition entre la certification volontaire LNE SSP et cette certification obligatoire ; • Expression de nos craintes liées à la lisibilité de la certification SSP à venir (réglementaire versus volontaire) et au risque de perte de confiance des donneurs d'ordre dans celle-ci du fait de garanties moindres. <p>Action : CDH a contacté C.Dionisi, qui nous rejoint sur cette analyse et va essayer de mobiliser le MEDEF pour qu'il réponde. CDH contactera E.Maheut (GPA), ainsi que la FNADE, la COPREC, M.Kaszynski (président du GT SSP du CSPRT) et JP Boivin (membre du CSPRT) pour les mobiliser sur ce sujet. CDH revoit le courrier pour le synthétiser.</p>
4.	<p><u>CR du GT du 26/10 sur le guide de valorisation hors site de terres excavées dans des projets d'aménagement</u></p> <p>Au cours de la réunion du 26/10/17 à laquelle Sophie Chambon a représenté l'UPDS, il a été acté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les seuils proposés s'appliquaient sur des terres en place et/ou excavées. • Qu'un recouvrement systématique des terres était prévu, quelque soit le seuil respecté. Le seuil en BaP à 10 mg/kg n'a donc pas été revu à la baisse. <p>Par ailleurs, l'approche que nous proposons pour les COHV (suppression des valeurs seuils en COHV pour les démarches de niveau 2 et 3 et basculement en démarche de niveau 3 dès qu'on dépasse les valeurs seuils de niveau 1) n'a pas été retenue par le ministère.</p> <p>Le guide final doit être publié pour la journée technique du ministère du 30/11.</p>
5.	<p><u>Prochaines réunions de la commission technique en 2017 :</u></p> <p style="text-align: center;">De 10h à 12h30 : le 19 décembre chez KOHE MEETING, 45 quai Rambaud, 69002 Lyon</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N°5	CDH	TGI	0	2/2